

**Avis du Comité économique et social européen sur la «Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant la communication à la Commission des projets d'investissement relatifs à des infrastructures énergétiques dans l'Union européenne, et remplaçant le règlement (UE, Euratom) n° 617/2010 du Conseil»**

COM(2013) 153 *final*

(2013/C 271/31)

Le 20 mars et les 15 et 16 avril 2013, respectivement, la Commission européenne, le Conseil et le Parlement européen ont décidé, conformément à l'article 194, paragraphe 2 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, de consulter le Comité économique et social sur la

*«Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant la communication à la Commission des projets d'investissement relatifs à des infrastructures énergétiques dans l'Union européenne, et remplaçant le règlement (UE Euratom) n° 617/2010»*

COM(2013) 153 *final*.

Ayant estimé que le contenu de la proposition est entièrement satisfaisant et n'appelle aucun commentaire de sa part, le Comité, lors de sa 490<sup>e</sup> session plénière des 22 et 23 mai 2013 (séance du 22 mai 2013), a décidé, par 161 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions, de rendre un avis favorable au texte proposé.

Bruxelles, le 22 mai 2013.

*Le président*  
*du Comité économique et social européen*  
Henri MALOSSE

---